

blions pas que l'office projeté sera un organisme consultatif et que, si ses recommandations n'ont pas plus de poids que certaines recommandations faites par les divers offices et commissions institués ces dernières années, la résolution que nous étudions n'a pas plus de valeur que le papier sur lequel elle est imprimée.

En deuxième lieu, cet Office ne sera efficace que si l'on établit une caisse d'expansion économique où il pourra puiser les fonds nécessaires pour mettre son programme à exécution. Nous n'avons pas besoin d'autres relevés économiques; nous n'avons pas besoin d'autres analyses économiques; nous n'avons pas besoin d'autres projets sur le papier. Nous sommes parvenus au point où des montants d'argent très considérables sont nécessaires. L'honorable député de Gloucester a parlé d'un milliard de dollars au cours des dix prochaines années. A mon humble avis, un milliard de dollars seraient loin de suffire à régler le problème de l'expansion économique dans les quatre provinces de l'Atlantique.

Une voix: Combien faudrait-il?

M. Douglas: Cela prendrait des montants bien plus élevés. Comme l'a signalé l'honorable député de Red-Deer, nous dépensons actuellement 150 millions par année au titre de l'assistance sociale. D'après moi, il faudrait un milliard de dollars au cours des cinq prochaines années dans les provinces atlantiques. Si cette dépense d'argent aide à assurer le plein emploi et à réduire le nombre de bénéficiaires de prestations d'assistance sociale et d'assurance-chômage, ce sera le meilleur placement que les Canadiens auront jamais fait. Ne lésinons donc pas lorsqu'il s'agit de dépenser de l'argent à de telles fins. Lorsque j'entends des députés ministériels demander combien il en coûtera et où prendrons-nous les fonds, je me demande de quel montant au juste disposera cet Office d'expansion économique.

Et si l'Office ne doit être qu'un autre organisme se livrant à des tâches futiles et établissant des diagrammes, j'en serai très déçu. Je dirai à l'honorable député que si, toutes proportions gardées, les provinces atlantiques pouvaient retirer autant, pour leur développement économique, que la province dont je me suis occupé, je crois qu'elles seraient très heureuses de voir le gouvernement fournir autant d'argent.

Lorsque le bill nous sera soumis, le parrain de la résolution pourra peut-être nous donner certains renseignements sur les organes qui seront mis en place pour appliquer les recommandations de cet organisme, et nous indiquer quelles sommes seront disponibles, et sur quelle période de temps, par la voie d'un fonds d'expansion économique de la

région atlantique. J'espère qu'il sera aussi en mesure de nous dire si les principaux groupements économiques des provinces atlantiques seront représentés au sein de l'Office: patronat, salariat, producteurs primaires et consommateurs, et gouvernements provinciaux, afin qu'il soit le véritable porte-parole, non seulement des quatre provinces intéressées, mais aussi des divers secteurs économiques en cause.

Notre groupe va appuyer la présente résolution, avec l'espoir que tous les bienfaits que l'on nous a fait entrevoir cet après-midi ne seront pas seulement un trompe-l'œil, mais qu'ils se révéleront, lorsque le bill nous sera soumis, réels et authentiques.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est adopté. L'honorable M. Flemming demande à déposer le bill n° C-94, instituant un Office d'expansion économique de la région atlantique.)

La motion est adoptée et le bill lu pour la 1^{re} fois.

LA LOI SUR LE CONSEIL NATIONAL DE LA PRODUCTIVITÉ

MODIFICATION EN VUE D'AUGMENTER LE NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL, ETC.

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure modifiant la loi sur le Conseil national de la productivité en vue d'autoriser la nomination de trois nouveaux membres au sein dudit Conseil, ainsi que le paiement de certaines dépenses de ses membres, de pourvoir également au paiement de toutes les dépenses du Conseil sur les crédits votés par le Parlement à cette fin et de statuer en outre sur d'autres questions s'y rapportant.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Paul.)

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, cette résolution propose des modifications à la loi sur le Conseil national de la productivité qui prévoient les changements suivants: le Conseil comptera trois membres de plus, qui viendront s'ajouter aux autres représentants de l'industrie et du commerce, des syndicats ouvriers, de l'agriculture et autres industries primaires. L'effectif du Conseil sera donc porté à 28 membres. Il sera pourvu à la nomination d'un vice-président qui prêtera main-forte au président et le remplacera au besoin. Le personnel du Conseil sera placé sous le régime de la loi concernant l'indemnisation des employés de l'État. Les dépenses du Conseil seront payées sur les crédits votés par le Parlement en fonction des programmes du Conseil au lieu de l'être à l'aide